



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotas de production

Question écrite n° 39762

Texte de la question

M Jacques Rimbault appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les modalités de répartition du reliquat national de litrages sur les ventes directes du lait. Les professionnels s'inquiètent des modalités de répartition en souhaitant que celles-ci ne favorisent pas certaines entreprises ou régions en dépassement. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour une répartition équitable de ce reliquat.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39762

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1807